

## **Rapport de la commission chargée d'étudier et de rapporter sur le préavis 10/19**

### **Rénovation de l'orgue du Temple.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 10/19 est composée de Mmes et MM. Verena Gubler, Anne-Marie Piguet, Catherine Berger, Luc-Olivier Suter, des suppléants Marc Perrenoud et Nicolas Pulfer ainsi que du soussigné rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants.

La commission s'est réunie à deux reprises et a pu, le lundi 23 septembre, rencontrer Monsieur Luc-Etienne Rossier, Syndic, accompagné de Messieurs Henri-François Vellut, organiste titulaire du Temple d'Aubonne et Louis-François Widmer, facteur d'orgue à la maison Kuhn. Nous avons été reçus au chevet de l'orgue, sur la galerie du Temple d'Aubonne. Pour cette visite explicative et leurs réponses à nos questions, nous les remercions chaleureusement.

#### **1. Préambule**

La commune possède, dans le Temple d'Aubonne, un orgue vieux de plus de cent ans. L'entreprise Kuhn l'installe en 1910. Au fil des générations, il évolue, s'améliore, s'agrandit. Il ne possède pas de style propre et ne peut pas se réclamer d'une période musicale particulière. Néanmoins toute la panoplie de la musique classique a le mérite de bien sonner sur cet instrument. En 1964 l'orgue est rénové par l'entreprise Kuhn et un système mécanique plus moderne est installé. Cet instrument est confié à l'organiste titulaire Monsieur Henri-François Vellut qui a le plaisir d'entretenir et de jouer ce bel instrument. Outre les offices religieux, les enterrements et les mariages, Monsieur Vellut organise des concerts auxquels il convie de grands noms de la musique qui ont le plaisir de jouer sur cet orgue.

Malheureusement, l'orgue a souffert de l'usure, des changements de température, et de la poussière. De très fragiles connexions ne se font plus toujours du premier coup, ce qui rend les concerts incertains. De plus, à l'heure de l'informatique, la profession d'aide-registre (personne assurant la manipulation des registres aux côtés de l'organiste) se perd et de grandes œuvres demandant plus de cent changements de registres ne peuvent plus être jouées. Il serait grand temps que l'orgue d'Aubonne se mette à l'ère de l'informatique.

## 2. Dans le détail

Le projet vise donc à changer toutes les commandes de registres qui influent sur la sonorité de l'orgue. Elles seraient informatisées afin que la possibilité de pré-programmation soit possible. Cet outil de programmation est devenu la norme sur tout orgue de concert et le plus grand nombre d'organistes est habitué à ce mode de faire. Un ordinateur viendrait alors remplacer la transmission de 1964, résoudre les absences imprévisibles du son sur certaines notes et exempterait de service les aides-registres.

Confrontée à beaucoup de technique, la commission vous épargne les explications pointues au sujet de la console, des tirants de jeux, combineurs, barres d'appuis et autres langues de chats, mais il est bon de comprendre que l'orgue ne changera pas d'apparence. Certaines pièces en bois recevant les registres autour du clavier et du pédalier seront changées sans grand impact sur son aspect. Pour vulgariser les deux principales interventions nous dirons :

- que la manière de choisir le son que l'orgue produit sera complètement réorganisée et connectée à un ordinateur qualifié de « simple » et « facile d'entretien » qui pourra enregistrer dans l'ordre les choix des sons. Programmation qui permettra que, dans une même œuvre, l'organiste puisse faire défiler les enchaînements des variations sans assistance et les préparer en avance.

- que la connexion entre le clavier et la transmission, actuellement mécanique, sera changée par de l'électronique, mais que la transmission entre le composant électronique et les tuyaux restera identique. Cette amélioration permettra également de réduire les coûts d'entretien régulier et de repousser la date du prochain relevage.

La question a été posée par un conseiller de la mise en concurrence au moyen d'une contre-offre de l'entreprise Kuhn. Il nous a été expliqué par l'organiste que dans le cas d'un orgue, sa filiation avec son constructeur et la maison qui l'entretient depuis plus de 100 ans est importante et le passage à une autre entreprise semble difficilement concevable. Le nouveau facteur d'orgue devrait avant tout procéder à une importante autopsie de l'instrument afin de s'y familiariser. Il devrait découvrir toutes les spécificités et le caractère particulier de l'orgue, ce qui rendrait son devis incertain et a priori bien supérieur à celui de la maison Kuhn. La commission a en effet pu constater le niveau de complexité de l'appareil et la qualité de la connaissance qu'a Monsieur Widmer de l'orgue. Il le révisé, le répare, l'entretient et le dépanne plusieurs fois par année, garantissant ainsi un suivi de qualité.

Monsieur Vellut, quant à lui, approche de l'âge de sa retraite et nous devons penser à la repourvue de son poste de titulaire de l'orgue d'Aubonne. Les organistes se font rares et le fait d'avoir un instrument entretenu et modernisé pourrait bien être un argument de poids pour attirer un nouveau titulaire.

La commission salue l'organisation des concerts qui ont lieu plusieurs fois par année et encourage la municipalité à les rendre bien visibles afin que le plus grand nombre puisse y participer et qu'ainsi la restauration de l'orgue soit un investissement des plus utiles. Elle remercie Monsieur Vellut pour son investissement et sa passion à présenter concerts après

concerts cet instrument digne d'intérêt régional. Elle croit qu'il s'agit d'un grand plus culturel pour notre ville. Elle ne peut qu'inciter tout conseiller communal à profiter de ces temps musicaux riches et beaux.

### **3. Lecture du rapport de la Cofin.**

### **4. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- vu le préavis municipal 10/19 relatif à la rénovation de l'orgue du Temple,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**De voter le décret suivant :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l'orgue du Temple,
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet,
- accorde un crédit de CHF 66'500.- TTC pour la réalisation de ces travaux,
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par le livret N° 42 7.103.020.04 détenu auprès de la Caisse d'Épargne d'Aubonne et qui présentait un solde de Fr. 8'960.05 au 31 décembre 2018 (compte N° 9120.08). Le solde du crédit sera quant à lui financé par la trésorerie courante,
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
  - par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds des orgues » (compte 9281.01) de Fr. 8'960.05,
  - le solde par un amortissement linéaire sur 5 ans à partir de l'exercice 2020.

Ainsi fait à Aubonne par votre serviteur  
rapporteur Jean-Gabriel Rey